



BurtyFit

Règlement interne

Nous souhaitons que nos membres puissent faire un usage optimal des équipements proposés. C'est pourquoi nous avons établi quelques règles. Nous vous demandons de bien vouloir les lire et les respecter. Lorsque vous entrez dans la salle, vous déclarez être d'accord avec les règles suivantes :

HORAIRES ET ACCES

- une clé est remise contre une caution de CHF 20.-
- la salle est accessible du lundi au vendredi de 7h00 à 22h00 et du samedi au dimanche de 8h00 à 19h00, sans surveillance
- en cas de départ à 22h00, la porte d'entrée principale du bâtiment doit être fermée à clé
- la salle est ouverte toute l'année à l'exception des jours fériés
- l'accès est interdit aux moins de 15 ans non-accompagnés
- l'accès est interdit aux personnes non-membres

EQUIPEMENT ET HYGIÈNE

- l'accès est interdit avec des chaussures d'extérieurs, elles doivent être laissées dans le corridor
- l'utilisation d'un linge durant l'entraînement est obligatoire
- après chaque utilisation, les membres nettoient les appareils avec le produit désinfectant mis à disposition
- la nourriture est interdite
- les boissons sont autorisées uniquement dans des bouteilles ou gourdes fermées (non en verre)

EMPLOI DES MACHINES ET DU MATÉRIEL

- poids maximum des utilisateurs 130 kg
- l'emploi des appareils se fait sous la responsabilité exclusive de l'utilisateur
- les appareils doivent être utilisés avec soin et ne pas être déplacés
- en cas d'affluence, l'alternance est de mise : les appareils doivent être libérés à la fin de l'exercice et les pauses sur les machines sont à éviter
- une machine cardio ne devrait pas être utilisée plus de 30 minutes de suite

MUSIQUE ET COMPORTEMENT

- l'écoute de musique est possible uniquement avec un casque audio ou des écouteurs
- la salle est un lieu de détente pour tous, une attitude calme, discrète et attentive aux autres est attendue afin de respecter les habitants de l'immeuble et le voisinage

Au nom de la Municipalité
Valérie Jeanrenaud Katherina Repond




Syndique

Secrétaire